

Unité de distribution : BAYENGHEM

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais, en application du code de la santé publique. Lire le verso pour de plus amples informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
COMMUNAUTE AGGLO SAINT OMER
Exploitant
LYONNAISE DES EAUX

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 13 captages

PRODUCTION

Vous êtes alimentés par 1 station

♦ PRODUCTION SLEE BAYENGHEM

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 9 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini : 0,1 mg/L - maxi : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limite de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini : 32,1 °F - maxi : 34,6 °F - moyenne : 33,4 °F
Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune
L'eau de votre réseau est dure.

NITRATES

4 valeurs mesurées : mini : 37,8 mg/L - maxi : 42,4 mg/L - moyenne : 39,7 mg/L
Limite de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L
La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

2 valeurs mesurées : maxi : 0,06 µg/l
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l
Eau conforme. Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

PERCHLORATES

1 valeur mesurée : mini : 4,5 µg/L - maxi : 4,5 µg/L
Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L
Cette eau est soumise à la restriction de consommation pour les personnes sensibles.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle ne respecte pas les recommandations en vigueur : sa consommation est déconseillée pour les nourrissons de moins de 6 mois, conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

